



<p>RETURN BIDS TO : RETOURNER LES SOUMISSIONS À :</p> <p>Bid Receiving / Réception des soumissions</p> <p>Email / Courriel : urp-bru@international.gc.ca</p> <p>MODIFICATION #1 et Q&R DEMANDE DE PROPOSITION</p> <p>Proposal to: Department of Foreign Affairs Trade and Development.</p> <p>We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out thereof.</p> <p>Proposition au : Ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement</p> <p>Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par renvoi dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toutes feuilles ci-annexées, au(x) prix indiqué(s).</p> <p>Comments - Commentaires</p> <p>Issuing Office – Bureau de distribution Foreign Affairs, Trade and Development SPBC / Affaires étrangères, Commerce et Développement, SPBC 200, promenade du Portage, Gatineau, QC</p>	<p>Title / Titre Projet d'aide sur le terrain au Vietnam (PSAT) 2.0</p> <p>13 avril 2023</p>		
	<p>Solicitation No. / N° de l'invitation 2022-P-010649-7444735/B</p>		
	<p>Client Reference No. / No. de référence du client(e) 2022-P-010649-7444735/B</p>		
	<p>Solicitation Closes / L'invitation prend fin At / à : 14H00 HAE (Heure Avancée de l'Est) On / le : 4 mai 2023</p>		
	<p>F.O.B. / F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/></p>		
	<p>Destination of Goods and Services / Destinations des biens et services Department of Foreign Affairs, Trade and Development (DFATD)/ Ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement (MAECD)</p>		
	<p>Address Inquiries to : Adresser toute demande de renseignements à : Isabelle Doray Autorité contractante Email / Courriel: Isabelle.doray@international.gc.ca</p>		
	<table border="1"> <tr> <td>Delivery Required / Livraison exigée</td> <td>Delivery Offered / Livraison proposée</td> </tr> </table>	Delivery Required / Livraison exigée	Delivery Offered / Livraison proposée
	Delivery Required / Livraison exigée	Delivery Offered / Livraison proposée	
	<p>Vendor Name, Address and Representative / Nom du vendeur, adresse et représentant du fournisseur/de l'entrepreneur</p>		
<p>Telephone No. / No. de téléphone</p>			
<p>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor (type or print) / Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</p>			
<p>Signature</p>	<p>Date</p>		



MODIFICATION #1 DE LA DEMANDE DE PROPOSITIONS

La présente modification #1 de la demande de propositions vise à :

- (A) Répondre à des questions relatives à la Demande de propositions (DDP)
- (B) Indiquer les modifications apportées à la DDP.

(A) QUESTIONS ET RÉPONSES

- Question 1.** En ce qui concerne **Critères Techniques Obligatoires (CTO)**, le MAECD pourrait-il confirmer si le gestionnaire de projet proposé fait référence à l'entité soumissionnaire qui soumet une proposition ou au candidat gestionnaire de projet du PSAT qui est soumis pour évaluation?
- Réponse 1.** **Fait référence au Gestionnaire du projet de services d'appui sur le terrain (PSAT)** proposé qui sera soumis pour à l'évaluation
- Question 2.** Est-ce le Canada acceptera l'expérience des sous-traitants pour satisfaire à CTO1?
- Réponse 2.** Oui en autant que le sous-traitant soit le Gestionnaire d de projet proposé pour ce mandat.
- Question 3.** Quelles exigences (le cas échéant) s'appliquent au(x) type(s) d'installations nécessaires pour satisfaire au CTO2?
- Réponse 3.** Le soumissionnaire **DOIT** confirmer l'adresse de ses installations au Vietnam. Il doit s'agir de l'adresse que le soumissionnaire a incluse dans sa soumission au MAECD pour approbation de travailler au Vietnam
- Question 4.** En ce qui concerne les voyages contractuels, le Canada paiera-t-il les ressources pour voyager du Canada vers le pays hôte en vertu du contrat si nécessaire, ou le remboursement du voyage est-il uniquement pour les voyages à l'intérieur du pays hôte ?
- Réponse 4.** Les deux
- Question 5.** Pourquoi le Canada a-t-il relancé cette appel d'offre?
- Réponse 5.** Pour changer la valeur de Initiatives de développement local (IDL)
- Question 6.** Il y a quelques indications mineures dans la DP de la nécessité de fournir un espace de réunion et/ou de transport, cependant, il n'y a pas d'exigences spécifiques détaillées en termes de ces dispositions de service spécifiques. Le MAECD peut-il préciser si le soumissionnaire est tenu ou non de planifier la prestation de ces services? Si oui, le MAECD peut-il préciser où les dépenses liées à ces services doivent être considérées, puisque nous ne voyons pas de ligne pour les coûts opérationnels ?
- Réponse 6.** Comme il s'agit d'un FSS virtuel, le soumissionnaire n'est pas tenu de planifier ces services nommés, mais plutôt d'être réactif aux demandes du programme d'assistance internationale. La dépense ne sera PAS déduite du LDI. Et le transport sortira de l'enveloppe **Frais de déplacement et de subsistance**



Question 7. Nous comprenons que l'entité sous contrat aurait besoin d'une adresse physique/commerciale afin de maintenir un enregistrement approprié au Vietnam. En conséquence, les coûts associés à cet entretien d'un espace (par exemple un bureau singulier) seraient-ils considérés comme remboursables en vertu du contrat ?

Réponse 7. Aucun coût associé à l'espace de bureau ne sera considéré comme remboursable en vertu du contrat.

Question 8. Conformément à la section C de la base de paiement, la valeur des initiatives de développement local (IDL) est fixée à un maximum de 20 % de la somme initiale des services professionnels A et des sous-traitants/spécialistes techniques B. En conséquence, cela suggérerait que le soumissionnaire a une certaine direction sur la valeur du fonds IDL, plutôt que sur une valeur spécifique dictée par le MAECD. Est-ce correct?

Réponse 8. Oui (20% de A + B)

Question 9. Ce calcul porte-t-il sur le coût global des IDL, ainsi que sur les coûts associés à la gestion du dispositif IDL (services d'approvisionnement, suivi, etc.)?

Réponse 9. Non, le processus d'IDL sera géré par coordonnateur du fonds d'IDL du PSAT et sera payé par A) **Services professionnels Projet de Services d'Appui sur le Terrain (PSAT)**

Question 10. Nous notons que le niveau d'effort estimé du coordonnateur du Fonds LDI a été réduit à 110 jours par an. Le MAECD peut-il justifier ce changement ?

Réponse 10. La valeur du LDI a été considérablement réduite.

Question 11. CTO1 indique ce qui suit : " Le soumissionnaire DOIT présenter un (1) projet terminés et un (1) projet en cours, gérés par gestionnaire de projet proposé, qui démontre l'expérience de ce dernier en prestation de services de suivi de projet." Dans ce cas, « gestionnaire de projet » désigne-t-il la ressource présentée comme Gestionnaire du projet de services d'appui sur le terrain (PSAT) (CTC1) ou plutôt, le soumissionnaire/entrepreneur et les projets soumis en vertu du RTC4 ?

Réponse 11. Il fait référence au **au Gestionnaire du projet de services d'appui sur le terrain (PSAT)** proposé qui sera soumis pour à l'évaluation

Question 12. Les CTC 1.1, 2.1 et 3.1 indiquent tous ce qui suit : « Le Canada ne considérera que les programmes éducatifs qui ont été complétés avec succès par la ressource proposée au moment de la clôture des soumissions. Si le diplôme, le titre ou la certification a été délivré par un établissement d'enseignement situé à l'extérieur du Canada, le soumissionnaire **DOIT** fournir une copie des résultats du service d'évaluation des diplômes d'études et de reconnaissance des qualifications émises par une agence ou un organisme reconnu par le [Centre d'information canadien sur les diplômes internationaux](#). »

Comme nous l'avons indiqué précédemment, notre évaluation de ces services a révélé qu'ils étaient très longs à réaliser, nécessitant souvent plusieurs semaines ou plusieurs mois. Comme nos candidats les plus qualifiés et les plus aptes sont vietnamiens, bon nombre de leurs diplômes ont en effet été obtenus à l'extérieur du Canada dans des établissements reconnus, cependant, le processus d'obtention des relevés de notes, nécessitant souvent une traduction, est à la fois coûteux et long. Nous demandons donc que le MAECD revienne à accepter des copies de diplômes et de certificats uniquement à cette étape.

Réponse 12. Le MAECI acceptera des copies des diplômes, indiquant qu'il s'agit de copies de l'original



Question 13. Section RTC 3.1 Degrees, as it is currently listed, in order to get the full 10 educational points, candidates must either have:

Réponse 13.

CTC 3.1 Coordonnateur du fonds d'IDL du PSAT

Le soumissionnaire devra présenter une copie des diplômes obtenus dans un établissement d'enseignement reconnu* pour le plus haut niveau d'études terminé **du Coordonnateur du fonds d'IDL proposé** dans une discipline pertinente*.

- Diplôme d'études supérieures (c.-à-d. supérieur à un baccalauréat universitaire): **5 points**

Exemple : si le niveau d'études est 0 maîtrise ou un doctorat = 0 maîtrise ou un doctorat x 5 points = 0 point

- Diplôme de premier cycle (c.-à-d. baccalauréat ou équivalent) : 2.5 points par diplôme, maximum de 5 points.

Exemple : si le niveau d'études est 2 baccalauréat ou équivalent = 2 baccalauréat x 2.5 points = 5 points

Aurait du être 5/5 pas /10

Question 14. We understand that there is no available budget to maintain an operational office, we strongly recommend DFATD to consider the possible reimbursable expenses required by the legal framework in Vietnam to work in this country.

Réponse 14. There will be no reimbursement of expenses by the legal framework

Question 15. Can DFATD confirm that the Professional Services in certain years can exceed the maximum available funding of \$940,000 (while maintaining this as an average maximum amount from year to year) to adequately take into account inflation which will result in higher costs in subsequent years throughout the project;

Réponse 15. Yes

Question 16. and ii) that the Table in Annex B - Basis of Payment can be amended or modified to reflect this change?

Réponse 16. Yes

(A) Indiquer les modifications apportées à la DDP.

1. **Supprimer :**

Solicitation Closes / L'invitation prend fin

At /à : 14H00 EDT (Eastern Daylight Time) / HAE (Heure Avancée de l'Est)

On / le : April 20, 2023

Remplacer par :

Solicitation Closes / L'invitation prend fin

At /à : 14H00 EDT (Eastern Daylight Time) / HAE (Heure Avancée de l'Est)

On / le : May 4, 2023



2. Supprimer :

4.2 Méthode de sélection

4.2.1 Cotation numérique la plus élevée dans les limites du budget

Remplacer par :

4.2 Méthode de sélection

4.2.1 Cotation numérique la plus élevée dans les limites du budget

1. Pour être déclarée recevable, une soumission doit :
 - a. respecter toutes les exigences de la demande de soumissions;
 - b. satisfaire à tous les critères d'évaluation techniques obligatoires; et
 - c. obtenir le nombre minimal requis de 60% des points pour l'évaluation technique des **Catégories 1** et **Catégories 2** et
 - d. obtenir au moins **117 points** pour l'ensemble des critères d'évaluation techniques qui sont cotés. L'échelle de cotation compte **194 points**.
2. Les soumissions ne répondant pas aux exigences de a) ou b) ou c) ou d) seront déclarées non recevables.
3. La soumission recevable ayant obtenu le plus grand nombre de points sera recommandée pour attribution d'un contrat, pourvu que le prix total évalué n'excède pas le budget disponible pour ce besoin.

3. Supprimer :

D. Frais autorisés de déplacement et de subsistance

Remplacer par :

D. Frais autorisés de déplacement et de subsistance

L'entrepreneur sera remboursé pour ses frais autorisés de déplacement et de subsistance qu'il a raisonnablement et convenablement engagés dans l'exécution des travaux, au prix coûtant, sans aucune indemnité pour le profit et(ou) les frais administratifs généraux, conformément aux indemnités relatives aux repas et à l'utilisation d'un véhicule privé qui sont précisées aux appendices B, C et D de la [Directive sur les voyages du Conseil national mixte](#) et selon les autres dispositions de la Directive qui se rapportent aux « voyageurs » plutôt que celles qui se rapportent aux « employés ». Le Canada ne versera à l'entrepreneur aucune indemnité de faux frais pour les voyages autorisés.

Tout déplacement doit être approuvé au préalable par le le chargé de projet

Tous les paiements sont assujettis à une vérification par le gouvernement.

Total Frais autorisés de déplacement et de subsistance – Plafond : 140,000.00\$



4. **Supprimer :**

ANNEXE «B» - BASE DE PAIEMENT

Remplacer par :

ANNEXE «B» - BASE DE PAIEMENT

La Base de paiement ne peut être corrigée ou modifiée et aucune de ses conditions générales ne peut être supprimée. Si la Base de paiement est changée de quelque façon, la soumission sera jugée non conforme, et ce dans son intégralité et la soumission sera rejetée.

Le soumissionnaire doit remplir le présent barème des prix et l'inclure dans son offre financière.

<p>Financement maximal disponible pour la période initiale du contrat qui découlera de la demande de soumissions.</p> <p>Toute soumission dont la valeur est supérieure à cette somme sera jugée non recevable.</p> <p>Le fait de divulguer le financement maximal disponible n'engage aucunement le Canada à payer cette somme.</p>	Financement maximal moyen pour l'Année 1	940,000.00 \$	
	Financement maximal moyen pour l'Année 2	940,000.00 \$	
	Financement maximal moyen pour l'Année 3	940,000.00 \$	
	Financement maximal moyen pour l'Année 4	940,000.00 \$	
	Financement maximal moyen pour l'Année 5	940,000.00 \$	
	<p>Total Période initiale du contrat : De la date d'octroi du contrat au 31 mars, 2028</p> <p>(1ere année à la 5e année)</p>	4,700,000.00 \$	Taxe sur les produits et services ou taxe de vente harmonisée en sus

Les données volumétriques figurant dans le présent barème des prix sont fournies uniquement à des fins d'établissement du prix évalué de la soumission. On ne doit pas les considérer comme une garantie contractuelle. Leur inclusion dans le barème de prix ne signifie pas que le Canada s'engage à ce que son utilisation future des services décrits dans la demande de soumissions corresponde à ces données. .

Définition de journée de travail et du prorata

Une journée de travail correspond à 7,5 heures, sans compter les pauses repas. Les paiements seront effectués pour les journées réellement travaillées; il n'y a pas de dispositions concernant les congés annuels, les jours fériés et les congés de maladie. Les heures travaillées qui représentent plus ou moins une journée seront calculées au prorata pour indiquer les heures réellement travaillées conformément à la formule suivante :

$$\text{(Heures travaillées} \times \text{tarif journalier ferme)} \div 7,5 \text{ heures}$$

- i. Tous les membres du personnel proposé doivent être en mesure de travailler en dehors des heures normales pendant la durée du contrat.
- ii. Aucune heure supplémentaire ne sera autorisée dans le cadre du contrat. Toutes les heures travaillées seront rémunérées selon le paragraphe ci-dessus.



Période initiale du contrat : De la date d'octroi du contrat au 31 mars, 2028

ANNÉE 1 – De la date d'octroi du contrat au 31 mars, 2024				
A. Services professionnels Projet de Servies d'Appui sur le Terrain (PSAT) Membres de l'équipe Catégories	Nom des ressources	Taux journaliers fermes	Niveau d'effort journaliers estimé	Total \$can
Gestionnaire du PSAT		\$ TBD par le soumissionnaire	220 jours	\$
Agent des finances et de l'administration du PSAT		\$ TBD par le soumissionnaire	220 jours	\$
Coordonnateur du fonds d'IDL du PSAT		\$ TBD par le soumissionnaire	110 jours	\$
ANNÉE 1 – Total A - Services professionnels – Limitation des dépenses				TBD par soumissionnaire

ANNÉE 2 – De la date d'octroi du contrat au 31 mars, 2025				
A. Services professionnels Projet de Servies d'Appui sur le Terrain (PSAT) Membres de l'équipe Catégories	Nom des ressources	Taux journaliers fermes	Niveau d'effort journaliers estimé	Total \$can
Gestionnaire du PSAT		\$ TBD par le soumissionnaire	220 jours	\$
Agent des finances et de l'administration du PSAT		\$ TBD par le soumissionnaire	220 jours	\$
Coordonnateur du fonds d'IDL du PSAT		\$ TBD par le soumissionnaire	110 jours	\$
ANNÉE 2 – Total A - Services professionnels – Limitation des dépenses				TBD par soumissionnaire

ANNÉE 3 – De la date d'octroi du contrat au 31 mars, 2026				
A. Services professionnels Projet de Servies d'Appui sur le Terrain (PSAT) Membres de l'équipe Catégories	Nom des ressources	Taux journaliers fermes	Niveau d'effort journaliers estimé	Total \$can
Gestionnaire du PSAT		\$ TBD par le soumissionnaire	220 jours	\$
Agent des finances et de l'administration du PSAT		\$ TBD par le soumissionnaire	220 jours	\$
Coordonnateur du fonds d'IDL du PSAT		\$ TBD par le soumissionnaire	110 jours	\$
ANNÉE 3 – Total A - Services professionnels – Limitation des dépenses				TBD par soumissionnaire



ANNÉE 4 – De la date d’octroi du contrat au 31 mars, 2027				
A. Services professionnels Projet de Servies d'Appui sur le Terrain (PSAT) Membres de l'équipe Catégories	Nom des ressources	Taux journaliers fermes	Niveau d'effort journaliers estimé	Total \$can
Gestionnaire du PSAT		\$ TBD par le soumissionnaire	220 jours	\$
Agent des finances et de l'administration du PSAT		\$ TBD par le soumissionnaire	220 jours	\$
Coordonnateur du fonds d'IDL du PSAT		\$ TBD par le soumissionnaire	110 jours	\$
ANNÉE 4 – Total A - Services professionnels – Limitation des dépenses				TBD par soumissionnaire

ANNÉE 5 – De la date d’octroi du contrat au 31 mars, 2028				
A. Services professionnels Projet de Servies d'Appui sur le Terrain (PSAT) Membres de l'équipe Catégories	Nom des ressources	Taux journaliers fermes	Niveau d'effort journaliers estimé	Total \$can
Gestionnaire du PSAT		\$ TBD par le soumissionnaire	220 jours	\$
Agent des finances et de l'administration du PSAT		\$ TBD par le soumissionnaire	220 jours	\$
Coordonnateur du fonds d'IDL du PSAT		\$ TBD par le soumissionnaire	110 jours	\$
ANNÉE 5 – Total A - Services professionnels – Limitation des dépenses				TBD par soumissionnaire

SOUS- TOTAL - (ANNÉE 1 À ANNÉE 5)	
B. Sous-Traitants / Spécialistes techniques	
Spécialiste technique Indemnités journalières	
Sous-Traitants / Spécialistes techniques – Limitation des dépense Financement maximal disponible : 2,425,000.00 \$	TBD par soumissionnaire



C. Initiatives de développement local	
<p>L'entrepreneur sera remboursé pour coûts raisonnables, réels et éligibles encourus par l'entrepreneur qui sont directement liés à la mise en œuvre du fonds d'initiatives de développement local.</p> <p>Les dépenses éligibles sont énumérées sous les Directives concernant les éléments de coût admissibles pour les projets de développement trouvées à l'adresse suivante : https://www.international.gc.ca/world-monde/funding-financement/eligible_costs_guidance-directives_cout_admissibles.aspx?lang=fra, et sont applicables aux activités des organisations récipiendaires à l'exception de l'« Indemnité pour les coûts indirects et les frais généraux » (paragraphe 1.7 et 1.8 des directives) qui n'est pas un coût éligible.</p>	
<p align="center">Total Frais Initiatives de développement local – Plafond</p> <p align="center"><u>La valeur ne doit pas excéder 20% de la somme initiale de :</u></p> <p align="center">A TOTAL - Services professionnels</p> <p align="center">B TOTAL - Sous-traitants / Services techniques</p>	TBD par soumissionnaire
D. Frais de déplacement et de subsistance	
<p>L'entrepreneur sera remboursé pour des frais autorisés de déplacement et de subsistance raisonnablement et convenablement engagés dans l'exécution des travaux, au prix coûtant, sans aucune indemnité supplémentaire pour les frais généraux ou la marge bénéficiaire, conformément aux indemnités relatives à l'utilisation d'un véhicule privé et aux repas qui sont précisées aux appendices B, C et D de la Directive sur les voyages du Conseil national mixte, et selon les autres dispositions de la Directive qui se rapportent aux « voyageurs » plutôt que celles qui se rapportent aux « employés ».</p> <p><u>Tout déplacement doit être approuvé au préalable par le responsable technique.</u></p>	
Frais de déplacement et de subsistance - Plafond	140,000.00\$

COUT TOTAL - (ANNÉE 1 À ANNÉE 5)	
<p align="center">A) TOTAL - Services professionnels – Limitation des dépenses :</p> <p align="center"><u>Financement maximal disponible : 1,375,000.00 \$</u></p>	TBD par soumissionnaire
<p align="center">B) TOTAL - Sous-Traitants / Spécialistes techniques – Limitation des dépenses:</p> <p align="center"><u>Financement maximal disponible : 2,425,000.00 \$</u></p>	TBD par soumissionnaire
<p align="center">C) TOTAL - Initiatives de développement local – Plafond :</p> <p align="center"><u>La valeur ne doit pas excéder 20% de la somme initiale de :</u></p> <p align="center">A TOTAL - Services professionnels</p> <p align="center">B TOTAL - Sous-traitants / Services techniques</p>	TBD par soumissionnaire
<p align="center">D) TOTAL - Frais de déplacement et de subsistance – Plafond :</p>	\$ 140,000.00
<p align="center">PRIX TOTAL EVALUÉ (ANNÉE 1 À ANNÉE 5)</p> <p align="center">(A+B+C+D) Limitation des dépenses</p>	TBD par soumissionnaire
<p align="center">Le soumissionnaire doit indiquer le pourcentage de taxe qu'il appliquera:</p> <p align="center">Taxe sur les biens et services _____ %</p>	TBD par soumissionnaire



5. Supprimer :

CTC3	Coordonnateur du fonds d'IDL du PSAT	Note maximale	Renvoi à la soumission (Veuillez indiquer la section et le numéro de page, le cas échéant.)
CTC 3.1	Diplômes	/10	

Remplacer par :

CTC3	Coordonnateur du fonds d'IDL du PSAT	Note maximale	Renvoi à la soumission (Veuillez indiquer la section et le numéro de page, le cas échéant.)
CTC 3.1	<p>Diplômes</p> <p>Le soumissionnaire devra présenter une copie des diplômes obtenus dans un établissement d'enseignement reconnu* pour le plus haut niveau d'études terminé du Coordonnateur du fonds d'IDL proposé dans une discipline pertinente*.</p> <ul style="list-style-type: none">• Diplôme d'études supérieures (c.-à-d. supérieur à un baccalauréat universitaire): 5 points• Diplôme de premier cycle (c.-à-d. baccalauréat ou équivalent) : 2.5 points par diplôme, maximum de 5 points. <p>*On entend par « discipline pertinente » une discipline en lien avec les affaires, les finances, la comptabilité, la logistique, l'économie, le développement international, l'approvisionnement, la gestion de projets, l'administration des affaires, l'ingénierie, les sciences appliquées.</p> <p>*Un « établissement reconnu » se définit comme une entité publique, non gouvernementale ou privée qui est autorisée, entièrement ou de façon limitée, à décerner des diplômes par une loi du législateur compétent.</p> <p>Le Canada ne considérera que les programmes éducatifs qui ont été complétés avec succès par la ressource proposée au moment de la clôture des soumissions. Si le diplôme, le titre ou la certification a été délivré par un établissement d'enseignement situé à l'extérieur du Canada, le soumissionnaire DOIT fournir une copie des résultats du service d'évaluation des diplômes d'études et de reconnaissance des qualifications émises par une agence ou un organisme reconnu par le <u>Centre d'information canadien sur les diplômes internationaux</u>.</p>	/5	

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DEMEURENT INCHANGÉES